

Procès Ruvakuki : faiblesses de l'instruction mises en exergue

RFI, 18 octobre 2012 Procès de Hassan Ruvakuki au Burundi : l'accusation en mal de preuves Au Burundi, c'est ce jeu de cache-cache qui a repris le procès en appel de Hassan Ruvakuki, le correspondant de RFI en swahili, condamné à la prison perpétuelle en première instance pour actes de terrorisme. On lui reproche de s'être rendu en Tanzanie en vue de couvrir les activités d'une nouvelle rébellion burundaise en novembre 2011. Deux de ses co-prévenus ont été entendus ce jeudi, mais aucune preuve matérielle n'a pu être présentée par l'accusation. Le procès de Hassan Ruvakuki et de ses 22 co-prévenus a repris à 10h30 heure locale (8h30 TU) pratiquement dans la même ambiance que lors de la première audience. Plusieurs centaines de personnes s'étaient massées devant la petite salle d'audience de la cour d'appel de Gitega, au centre du Burundi, pour suivre attentivement ce procès grâce à des haut-parleurs, malgré une pluie fine qui est tombée sur la deuxième ville du pays.

Plusieurs diplomates occidentaux, des journalistes, les familles des prévenus ont eu accès à la petite salle d'audience où se serrent les 23 prévenus. Dès le début de l'audience, les avocats du correspondant de Radio France internationale en swahili ont adressé une demande pressante à la cour pour que le procès soit cette fois instruit sans interruption afin que Hassan Ruvakuki puisse s'expliquer et clamer son innocence publiquement. Et ainsi être enfin blanchi. Les faiblesses de l'instruction Un de ses avocats, Me Onesime Kabayabaya, a d'ailleurs rappelé qu'il a été condamné à la prison perpétuelle depuis plus de dix mois parce qu'il n'a fait que son devoir de journaliste. Le président de la cour d'appel de Gitega a botté quelque peu en touche en promettant une réponse à la fin de l'audience. Puis le procès s'est poursuivi avec le défilé des prévenus n° 5 et 6, tous deux accusés d'être des combattants de la rébellion des Forces pour la restauration de la démocratie au Burundi, le FRD-Abanyagihugu, accusés d'avoir mené des attaques au Burundi l'année dernière. Leur audition a mis en exergue les faiblesses dans l'instruction qui a été incapable de montrer les preuves de ces accusations. Les armes ou les uniformes saisis sur ces prétendus combattants et les procès verbaux de saisies qui doivent les accompagner ne sont pas dans le dossier. Le procureur général près la cour d'appel de Gitega a même été incapable de donner le nombre et le nom des victimes de l'attaque de ce groupe de rebelles le 21 novembre 2011 dans la province de Cankuzo. Cela près d'une année après les faits.